

2012/4874 - Approbation d'une convention avec la DREAL pour le financement du projet «Trame verte et bleue en milieu urbain», dans le cadre des appels à projets pour la stratégie nationale pour la biodiversité (Direction des Espaces Verts) (BMO du 08/10/2012, p. 2372)

Rapporteur : Mme ROY Mireille

Mme FAURIE GAUTHIER Céline, rapporteur, en remplacement de Mme ROY Mireille, rapporteur absent : Monsieur le Maire, chers Collègues, je suis très honorée de remplacer Mireille Roy pour présenter ce rapport pour lequel j'avais prévu d'intervenir.

La Ville de Lyon est lauréate d'un appel à projet du Ministère de l'Ecologie portant sur les trames vertes et bleues en milieu urbain, valorisant les initiatives territoriales en faveur de la biodiversité urbaine.

C'est le projet d'aménagement des liaisons vertes dans les 5^e et 9^e arrondissements, certes moins connu que les grands projets des berges du Rhône et des rives de Saône, qui remporte ce prix, soit 150 000 €. Ce prix récompense nos actions en faveur de la biodiversité, c'est bien, c'est très bien.

Permettez-moi d'ajouter que ce projet de liaisons piétonnes est plus qu'un projet en faveur de la biodiversité pour trois raisons au moins : économiques, sociales et environnementales.

- Economique : car ces nouvelles liaisons sont aussi de nouveaux accès vers les commerces de nos quartiers.

- Sociale : car nous créons de nouveaux lieux de rencontre entre les diverses populations qui habitent nos quartiers.

- Environnementale : car nous offrons pour de petits trajets une alternative à l'utilisation de la voiture particulière.

C'est aussi un exemple de démocratie participative car ce sont les habitants, le Comité d'intérêt local de Champvert dont faisait partie Mme le Maire qui ont tout d'abord su préserver un axe piétonnier dans les années 70, sans quoi rien n'aurait été possible aujourd'hui. Et ce sont les habitants des Conseils de quartier qui, en 2003, ont proposé le développement de cette liaison vers les quartiers de parcs en parcs.

C'est sous votre mandat, Monsieur le Maire, et avec l'action de Gilles Buna, qu'ont été inscrits ces aménagements, preuve que nous faisons à Lyon de la démocratie participative.

C'est donc un projet de développement durable exemplaire et il est bien que cela soit dit, y compris aux acteurs premiers que sont les habitants de nos arrondissements. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté)